



Numéro : 2026/ 2

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA VILLE DE CHAUMONT
Conseil municipal du 29 janvier 2026****OBJET : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026**

Le vingt-neuf janvier deux mille vingt-six, à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués le vingt-trois janvier deux mille vingt-six, se sont réunis, à la Salle du Conseil Municipal - Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Christine GUILLEMY, Le Maire.

Monsieur Olivier CHANTIER, Conseiller municipal, prend place en qualité de secrétaire.

Membres du Conseil municipal : 35

Membres du Conseil municipal en exercice : 35

PRESENTS : 22

Christine GUILLEMY, Paul FOURNIÉ, Isabelle FENAUX-MILLOT, Gérard GROSLAMBERT, Céline BRASSEUR, Pierre ETIENNE, Thierry ALONSO, Sophie NOEL, Patrick VIARD, Didier COGNON, André-Xavier RESLINGER, Catherine SFEIR-LAVIGNE, Sylvie CORDIER, Laurence AÏDAN, Olivier CHANTIER, Marie-Christine MURGIDA, Karine COLOMBO, Lise COURTOIS, Alexandre PERNET, Sylvain DEMAY, Catherine POUGET, Jean-Marie JODER ;

EXCUSES : 8

Véronique NICKELS, Jessica KACI, Frédéric ROUSSEL, Christophe FISCHER, Michèle LEMAIRE, Olivier DORE, Nabil CHAOUI, Alexis FRANZ.

ABSENTS : 5

Catherine PAZDZIOR- VIGNERON, Arnaud LAMOTTE, Morgane LENGREND, Khalid BOUSABATA, Sandrine LEDOUX.

PROCURATIONS : 7

Véronique NICKELS pouvoir à Christine GUILLEMY, Jessica KACI pouvoir à Sophie NOEL, Frédéric ROUSSEL pouvoir à Didier COGNON, Christophe FISCHER pouvoir à Pierre ETIENNE, Michèle LEMAIRE pouvoir à Karine COLOMBO, Olivier DORE pouvoir à Sylvie CORDIER, Alexis FRANZ pouvoir à Paul FOURNIÉ.

Rapporteur : Madame Isabelle FENAUX-MILLOT

Conformément à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal est appelé à débattre des orientations générales du budget de la Ville de Chaumont pour l'année 2026.

Cet exercice s'inscrit dans un contexte particulier de fin de mandature, à la veille du renouvellement de l'exécutif municipal lors des élections des 15 et 22 mars prochains.

Il est toutefois nécessaire puisque même en période électorale, le budget communal doit être voté avant le 30 avril prochain (au lieu du 15 avril, hors période de renouvellement municipal).

L'année 2026 s'inscrit de nouveau dans un contexte économique incertain marqué par :

- Une situation politique internationale, européenne et nationale, confrontée aux crises, et en proie aux incertitudes.

- Une inflation certes modérée mais impactant toujours certains postes d'investissement et de fonctionnement de la commune, nécessitant une vigilance accrue dans la gestion des ressources, notamment en matière de commande publique et d'optimisation des dépenses énergétiques.
- Des mesures gouvernementales en faveur du pouvoir d'achat des agents publics, qui, bien que légitimes, augmentent les charges de fonctionnement de la Ville.
- Une incertitude persistante sur le montant des dotations communales, en raison d'une loi de finances dont on connaît encore peu les effets, complexifiant l'élaboration budgétaire des collectivités et limitant la visibilité sur les ressources futures. Les montants de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), la Dotation de Solidarité Urbaine, et les Dotations de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et autres fonds (Fonds vert, etc.) sont inconnus ; ce qui impliquera une décision modificative en cours d'année ; décision modificative de toute façon nécessaire puisque le budget que je vous présenterai dans quelques semaines sera un budget de transition, ne comportant que les dépenses obligatoires.

Dans ce cadre, les orientations proposées traduisent une double exigence :

- assumer pleinement la responsabilité de la majorité sortante, en poursuivant l'assainissement des finances communales et en garantissant la continuité des politiques publiques engagées ;
- préserver les marges de manœuvre de la future équipe municipale, en lui laissant la capacité de définir et de mettre en œuvre ses propres priorités, dans un cadre financier soutenable.

1. Une gestion financière responsable et assainie

Depuis plusieurs exercices, la Ville de Chaumont a conduit une politique financière marquée par la rigueur, la prudence et la maîtrise des équilibres budgétaires, dans un contexte national et international particulièrement contraint.

Cette stratégie s'est traduite notamment par :

- une maîtrise des dépenses de fonctionnement, malgré l'inflation, la hausse des coûts de l'énergie et l'augmentation mécanique des charges de personnel ;
- une absence d'augmentation des taux d'imposition depuis 17 ans, dans un contexte de faible potentiel fiscal et de revenus médians inférieurs à la moyenne de la strate, traduisant un effort constant en faveur du pouvoir d'achat des Chaumontais ;
- Le maintien d'une capacité d'autofinancement suffisante, condition indispensable à la poursuite des investissements sans hypothéquer l'avenir.

Ces choix ont permis de restaurer les équilibres financiers, permettant d'avoir la confiance de nos partenaires institutionnels et compatibles avec les fortes charges structurelles liées au statut de ville-centre.

2. Un budget 2026 de transition, garant de la continuité et de la soutenabilité

Le budget envisagé pour 2026 se veut volontairement un budget de continuité et de transition.

Il vise à :

- financer les investissements déjà engagés ou contractualisés (tout particulièrement ANRU et Cœur de ville), notamment dans les domaines du cadre de vie, des équipements scolaires, sportifs, culturels ;
- assurer le bon fonctionnement des services publics municipaux, dans un souci constant d'efficacité et de qualité du service rendu ;
- éviter toute décision irréversible ou structurante à long terme, afin de ne pas contraindre les choix politiques de la prochaine équipe municipale.

Cette approche permet de sécuriser les projets en cours, tout en laissant à la future majorité la latitude nécessaire pour ajuster, compléter ou redéfinir les orientations stratégiques de la Ville.

3. Des investissements ciblés, au service de l'attractivité et du rôle de centralité

Malgré ce cadre prudent, la Ville de Chaumont se doit de finaliser la politique d'investissement engagée de façon cohérente avec son rôle de pôle de centralité, tel que reconnu par la Chambre régionale des comptes.

Les finalisations de projets en cours concernent notamment :

- La poursuite des opérations bâtementaires, de renouvellement urbain ; ces projets ont été impactés au cours du mandat par la crise énergétique, les difficultés d'approvisionnement liées à la période COVID puis à la guerre en Ukraine, et aux retards conséquents liés à des difficultés de moyens, notamment en ressources humaines, chez les opérateurs (annexe 1 – autorisations de programme)
- Le soutien à la vie étudiante, culturelle, avec :
 - Le développement du Pôle Émilie du Châtelet et des équipements associés dont l'amphithéâtre connecté (DEFFINOV), et l'accessibilité
 - La finalisation des travaux de façade de la médiathèque Les silos
- L'aménagement durable de l'espace public et le déploiement d'actions concrètes en matière de transition écologique, de biodiversité et de santé environnementale :
 - Concrétisation de l'Atlas de la Biodiversité Communale, et mise en œuvre des premières actions émanant du Comité Consultatif des Transitions « One Health »
 - Budget participatif
- Le soutien du projet de nouvel hôpital avec l'ajustement d'une autorisation de programme à hauteur de 150 000 € (au lieu de 100 000 € initialement) pour soutenir la construction d'un internat à destination des internes du Centre Hospitalier.
- Le Programme Pluriannuel d'Investissement "sports", structurant pour l'attractivité et la vie associative, co construit avec les associations utilisatrices, et l'office municipal des sports lors de plusieurs réunions de travail représentant plus de 10 réunions de travail ; Programme Pluriannuel d'Investissement que la prochaine municipalité pourra réviser à sa convenance.

Ces investissements sont conduits dans une logique de partenariats financiers (Europe, État, Région, Département, Agglomération), afin de limiter l'impact sur les finances communales. Si des crédits de paiements sont encore à prévoir sur 2026 et 2027 sur ces autorisations de programme, de même les soldes des subventions seront également à percevoir sur ces mêmes années.

4. Préserver l'avenir et la capacité de choix de la prochaine équipe municipale

Les orientations budgétaires 2026 traduisent la politique menée pendant ces six années : ne pas alourdir la pression fiscale, limiter l'endettement (3.6 millions / an ; en moyenne) tout en développant de nouveaux services à nos concitoyens, et en maintenant un niveau d'investissement conséquent.

Ce cadre permettra à la future gouvernance :

- de bâtir ses projets en toute transparence ;
- et de poursuivre le développement de Chaumont au bénéfice de ses habitants et de l'ensemble du territoire.

Le débat d'orientations budgétaires 2026 s'inscrit ainsi dans une logique de responsabilité, de continuité et de respect du choix démocratique à venir.

Il témoigne du travail engagé pour assainir durablement les finances de la Ville, tout en préparant l'avenir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (1 voix contre: Sylvain DEMAY) entérine la tenue du débat d'orientations budgétaires ainsi que l'existence du rapport d'orientations budgétaires 2026.

Pour extrait conforme,



Christine GUILLEMY

Christine GUILLEMY
2026.02.05 10:29:47 +0100
Ref:10349649-15605929-1-D
Signature numérique
la Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.